



DELIBERA ID: 976-200008753-20210920-38_21-DE **CONSEIL MUNICIPAL**

Numéro interne de l'acte : 38

Séance du 20/09/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 29

Présents: 25

Nombre de suffrages : 28

Date de convocation 14/09/2021

> Date d'affichage 20/09/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

../../....

et publication du :

../../....

L'an deux mille vingt ET un, le vingt septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MADI OUSSENI Mohamadi.

Etaient présents :

Mme ABDOURAHAMANE Céline , Mme ALBERT Zalia , M. ANRIFADJATI Anli, M. ASSANI Mohamed, M. ASSANI Helene, Mme ATTOUMANE Binti, M. BOINA Raim Rifay, Mme BOINAIDI Habachia, M. CHEBANI Mohamadi, Mme HAMISSI Roukia , Mme HASSANI Roza , M. ISSOUFFI Ramadani, M. MADI MARI

Chamsiddine, M. MADI OUSSENI Mohamadi, Mme MAHAMOUDOU Laouia, Mme MATTOIR Abouchia, Mme MATTOIR Moissinga, M. OMAR Yankoub, M. OUSSENI Djabiri , Mme RIDHOI Zaïnabou, Mme SAID Zozofina , M. SAID-HALIDI Ambdirahamane, M. SOUMAÏLI Mhamadi, Mme TOUMBOU Mariama, M. YBRAHIMA Ybrahima

Procuration(s):

Mme ABDALLAH Halimaty donne pouvoir à M. SAID-HALIDI Ambdirahamane M. DAROUECHI Navi donne pouvoir à Mme ATTOUMANE Binti , Mme CHANFI Bibi donne pouvoir à M. BOINA Raim Rifay

Etai(ent) absent(s):

Mme ABDALLAH Halimaty, M. ANGATAHI Anli, Mme CHANFI Bibi, M. DAROUECHI Navi

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BOINA Raim Rifay

Objet: Participation AMF 2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'organisation du congrès des Maires à Parie a lieu chaque année par l'association des Maires de France.

L'AMF prépare le prochain Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France prévu du 16 au 18 novembre 2021, à Paris au Parc des expositions de la Porte de Versailles (pavillon 5) précédé de la réunion des élus ultramarins le 15 novembre à la Maison de la mutualité.

Après une année 2020 inédite puisque pour la première fois (hors période de guerre), les maires n'avaient pas pu se réunir en Congrès, ce grand rendez-vous national s'annonce

Envoyé en préfecture le 28/09/2021

Reçu en préfecture le 28/09/2021

Affiché le

ID: 976-200008753-20210920-38_21-DE

historique.

Les maires en première ligne face aux crises

Au sortir d'une crise sanitaire sans précédent à l'époque contemporaine et au cœur d'une crise sociale et économique loin de s'achever, les maires réunis en Congrès témoigneront de leur rôle fondamental de piliers de la République.

Ce Congrès sera aussi le premier depuis les élections municipales de 2020 qui ont contribué à un fort renouvellement des équipes municipales et intercommunales.

À cinq mois de l'élection présidentielle, le Congrès sera immanquablement un temps de dialogue essentiel avec les plus hautes autorités de l'État.

Le programme de ce 103e Congrès prend déjà forme et il sera particulièrement riche.

Mardi matin, la séance d'ouverture du Congrès sera l'occasion de tirer les leçons de la crise sanitaire et de ses conséquences pour les communes et leurs intercommunalités.

Avec un objectif : comment renforcer demain les libertés locales au service des citoyens ?

Jusqu'au jeudi, les grands débats en auditorium porteront sur les leviers des économies locales, l'équilibre des territoires ou bien encore les finances locales face au double défi de l'investissement et des services à la population.

Parallèlement, une vingtaine de forums et points info sont organisés (action sociale, santé, tourisme, éducation, démocratie participative, prévention des accidents industriels, sécurité, aménagement numérique et nouveaux usages...).

Pour mieux répondre aux élus congressistes, l'AMF organisera aussi tout au long du Congrès des « points-conseils », moments de rencontres personnalisées sur rendez-vous avec les équipes de l'AMF.

Enfin, parmi les temps forts du Congrès, les adhérents de l'AMF procèderont à l'élection du président, des membres du Bureau et du Comité directeur.

La participation à cette manifestation fait partie des mission assignée aux maires et/ou ses adjoints dans l'intérêt des affaire communales, le remboursement des frais afférents doit donc être liquide sur la base des frais réels avec présentation d'un état de frais au vue d'une délibération du conseil municipale.

Monsieur le maire participera aux différents débats organisés lors de cette manifestation. Il demande un mandat spécial également pour prendre des rendez-vous auprès des différents ministères afin de solliciter l'accompagnement de l'Etat sur les différents projets de la Commune.

Considérant, la situation financière de la commune, il est proposé d'envoyer une délégation de **trois** élus à ces congrès 2021:

Envoyé en préfecture le 28/09/2021

Reçu en préfecture le 28/09/2021

Affiché le



- Le Maire

- deux adjoints et un conseillers municipal

ID: 976-200008753-20210920-38_21-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE

Article 1:

| - de fixer à quatre | le nombre d'élus (| composant la c | délégation | en plus o | du directeur | général (| des s | service |
|---------------------|--------------------|----------------|-------------|-----------|--------------|-----------|-------|---------|
| pour représenter la | commune aux co | ngrès des Mais | res. Sont d | ésigné: | | | | |

| | • | • | • | | • | • | • | | • | | • | • | • | • | | • | • • | • | | • | | • | | • | | • | • | • • | • | | • | • • | • | - | • | ٠, | , | |
|--|---|---|-------|------|-------|---|-------|------|---|------|---|---|-------|---|------|---|-----|-------|----|---|----|---|----|---|----|---|-------|---------|---|----|---|-----|---|---|-------|--------|---|--|
| | • | | | | | - | | | | | | | | | | | | | ٠. | | ٠. | | ٠. | | ٠. | | | | | ٠. | | | | - | - | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Article 2:

- de prendre en charge tous les frais de déplacement et d'hébergement liés à ce déplacement sur présentation des justificatifs,

Article 3:

- d'autoriser le remboursement aux frais réels pour les menues dépenses sur présentation des justificatifs (déplacements, repas, dépenses diverses),

Article 4:

- d'autoriser le versement des frais de mission avant le voyage,

VOTE:

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à CHICONI Le Maire,

